



COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE ROQUELONGUE

Hôtel de Ville

35, Rue de la Mairie

11200 Saint André de Roquelongue

Tél. 04 68 45 10 86

mairie@st-andre-roquelongue.fr

Le 23 mars 2026,

Séance du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal pour l'élection du maire et de ses adjoints se tiendra, en Mairie, salle du Conseil le :

Vendredi 27 mars 2026 à 19h00

Ordre du jour

- Installation du conseil municipal,
- Élection du Maire,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Fixation du nombre des adjoints,
- Élection des adjoints,
- Fixation des indemnités de fonctions des élus,
- Délégations au Maire,
- Désignation des délégués au SIVU,
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- Approbation du procès-verbal du 11 mars 2026,
- Lecture de la charte de l' élu local.

Le Maire,



Jean-Michel FOLCH (Aide)